

**Date d'affichage : 07/10/2021**

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 06/10/2021</b></p>
--

**Présents** : Mme V. LEGALL, Mrs C. FOURNIER, D. HARY, J. VARLET, D. SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Sous la Présidence de M. FOURNIER, la commission procède à l'élection du secrétaire :  
Mme V. LEGALL est élue à ce poste.

Forfaits Généraux :

- Ardres RC en U19D1A amende 50€
- St Quentin Mametz en U19D2A amende 50€
- St Quentin Mametz en U15D3B amende 50€
- Wimereux AS en U13 Ouest D3D amende 25€
- Camp.Guines en U11 Nord D3D amende 25€

**Journées des 11 et 12 Septembre 2021**

SD2B-50268.1 Mametz ES – Guines ES B Match arrêté à la 45<sup>ème</sup> minute de jeu pour insuffisance de joueurs dans l'équipe de Guines ES B. Homologué : Mametz ES 5/Guines ES B 0 par pénalité.  
Amende 60€ à Guines ES.

SD2D-50357.1 Wimilles CO – Longfossé FLC. Dossier mis en attente de la commission de discipline.

SD2D-50358.1 Marquise US – Ambleteuse US. Dossier mis en attente de la commission de discipline.

SD4E-50811.1 Camp.Hesdin B – Etaples AS C. 1<sup>er</sup> forfait de Camp.Hesdin B. Homologué :  
Camp.Hesdin B 0/Etaples AS C 3 par forfait. Amende 25€ à Camp.Hesdin.

SD5A-50898.1 Ardres RC B – Eperlecques CA C. Dossier mis en attente de la commission de discipline.

SD5E-51077.1 Vieil Moutier B – Pont de Briques B. 1<sup>er</sup> forfait de Vieil Moutier B (mail du club).  
Homologué : Vieil Moutier B 0/Pont de Briques B 3 par forfait. Amende 25€ Vieil Moutier.

SD5F-51124.1 Le Portel GPF – Wimille CO C. 1<sup>er</sup> forfait de Wimille CO C (mail du club).  
Homologué : Le Portel GPF 3/Wimille CO C 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Wimille CO.  
Match retour le 13/03/2022 à Le Portel GPF.

SD6F-51439.1 Equihen US C – Camiers AL B. 1<sup>er</sup> forfait de Camier AL B (mail du club).  
Homologué : Equihen US C 3 /Camiers AL B 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Camiers AL.  
Match retour le 13/03/2022 à Equihen US.

SD6F-51440.1 Pont de Briques C – Le Portel AS. Inscription sur la feuille de match de l'équipe de Le Portel AS de Mr Lubin Giovanni licence n°2547619542 licence non active, Mr Lhomel Mickael licence n°1926850190 non qualifié pour cette rencontre, Mr Gressier Jessie licence n°1906842209 non

qualifié pour cette rencontre. Amende 210€ (3x70€) à Le Portel AS. Non utilisation de la FMI avant match suite au refus de Le Portel AS de la remplir. Homologué : Pont de Briques C 3/Le Portel AS 0 par pénalité. Amende 80€ à Le Portel AS pour non-utilisation de la FMI.

SD6F-51441.1 Colembert US B – Boulogne ESL D 1er forfait de Colembert US B (mail du club). Homologué : Colembert US B 0 – Boulogne ESL D 3 par forfait. Amende 22€ à Colembert US.

SD7B-51572.1 Watten CS D – Boisdingham ES B 1<sup>er</sup> forfait de Watten CS D (mail du club). Homologué : Watten CS D 0/Boisdingham ES B 3 par forfait. Amende minorée 12€ à Watten CS.

SD7B-51573.1 Alquines US C – ST Martin Lez Tatinghem D 1<sup>er</sup> forfait d'Alquines US C (mail du club). Homologué : Alquines US C 0/ ST Martin Lez Tatinghem D 3 par forfait. Amende 22€ à Alquines US.

SD7D-51663.1 Mametz ES B – St Omer ESSOR E. 1<sup>er</sup> forfait de Mametz B (mail du club). Homologué : Mametz B 0/ St Omer ESSOR E 3 par forfait. Amende 22€ à Mametz ES.

SD7E-51711.1 Preures Zoteux B – Verchocq Ergny Herly C. 1<sup>er</sup> forfait de Preures Zoteux B (mail du club) Homologué : Preures Zoteux B 0 - Verchocq Ergny Herly C 3 par forfait. Amende minorée 12€ à Preures Zoteux.

SD7F-51755.1 Surq.Escoeuil D – St Martin Boul D. 1<sup>er</sup> forfait de St Martin Boul D (mail du club). Homologué : Surq.Escoeuil D 3/ St Martin Boul D 0 par forfait. Amende 22€ à St Martin Boul. Match retour le 13/03/2022 à Surques.

FEM à 8 B-51918.1 Merlimont FC – Bourthes US B. 1<sup>er</sup> forfait de Merlimont FC (mail du club). Homologué : Merlimont FC 0/Bourthes US B 3 par forfait. Amende minorée 8€ à Merlimont FC.

FEM à 8 C-51946.1 Landrethun Le Nord – Cal.Entente. 1<sup>er</sup> forfait de Cal.Entente (mail du club). Homologué : Landrethun Le Nord 3/ Cal.Entente 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Cal.Entente. Match retour le 27/02/2022 à Landrethun Le Nord.

U15D3A-52822.1 Nordausques – Cal.Catena Homologue : Nordausques 3/ Cal.Catena 7

U15 à 8A-52432.1 Nortkerque AS C (F) – Oye-Plage. 1<sup>er</sup> forfait de Oye-Plage. Homologué : Nortkerque AS C (F) 3/ Oye-Plage 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Oye Plage.

U15 à 8B-52956.1 Ambleteuse US – Huby St Leu. 1<sup>er</sup> forfait de Ambleteuse US. Homologué : Ambleteuse US 0/ Huby St Leu 3 par forfait. Amende 14€ à Ambleteuse US.

### **Journée du 18 Septembre 2021**

U19D1B-52014.1 Neufchatel E – Berck AS. Inscription sur la FMI d'un arbitre assistant non licencié au club de Berck AS Mr ZDUNEK Jimmy. Homologué : Neufchatel E 3/Berck AS 0 par pénalité. Amende 100€ à Berck AS.

U19D2A-52769.1 Recques sur Hem – GPT Quiestede Roquetoire. 1<sup>er</sup> forfait de GPT Quiestede Roquetoire. Homologué : Recques sur Hem 3/ GPT Quiestede Roquetoire 0 par forfait. Amende 14€ au GPT Quiestede Roquetoire.

U19D2A-52770.1 GPT St Quentin Mametz – St Léonard ES 1<sup>er</sup> forfait de GPT St Quentin Mametz. Homologué : GPT St Quentin Mametz 0/ St Léonard ES 3 par forfait. Amende minorée 8€ au GPT St Quentin Mametz.

U19D2A-52771.1 Le Touquet AC B – Etaples HV 1<sup>er</sup> forfait de Le Touquet AC B. Homologué : Le Touquet AC B 0/ Etaples HV 3 par forfait. Amende 14€ à Le Touquet AC.

U19D3A-52065.1 Crequy Fressin – Fort Vert 1<sup>er</sup> forfait de Fort Vert. Homologué : Crequy Fressin 3/Fort Vert 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Fort Vert.

U17D1A-52094.1 Blendecques – Camp.Guines réserves techniques de Blendecques non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : Blendecques 2/Camp.Guines 3. Amende 30€ à Blendecques.

U17D3A-52936.1 Boul ESL – Cal.Entente 1<sup>er</sup> forfait de Cal.Entente. Homologué : Boul ESL 3/Cal.Entente 0 par forfait. Amende 14€ à Cal.Entente.

U16D1C-52253.1 Equihen US – St Martin Boul. 1<sup>er</sup> forfait de St Martin Boul. homologué : Equihen US 3/ St Martin Boul 0 par forfait. Amende 14€ à St Martin Boul.

U15D1A-52787.1 Ardres RC – Cal.Beau Marais. Non-utilisation de la FMI, le club de Cal.Beau Marais n'ayant pas chargé les données la veille du match. Homologué : Ardres RC 3/Cal.Beau Marais 0 par pénalité. Amende 80€ à Cal.Beau Marais.

U15 à 8A-52433.1 Oye Plage – St Martin Tatinghem 2<sup>ème</sup> forfait de Oye plage. Homologué : Oye Plage 0/ St Martin Tatinghem 3 par forfait. Amende minorée 17€ à Oye Plage.

U15 à 8B-54571.1 GPT Canche Authie – Coyecques 1<sup>er</sup> forfait de GPT Canche Authie. Homologué : GPT Canche Authie 0/ Coyecques 3 par forfait. Amende 14€ au GPT Canche Authie.

U13 Nord D2A-53609.1 Marck AS B – Boul USCO B Inscription sur la feuille de match de Mr PHILIPSON Mickael de Marck AS non licencié. Homologué : Marck AS B 0/ Boul USCO B 3 par pénalité. Amende 100€ à Marck AS.

U13 Est D4F-53883.1 Coyecques – Wardrecques 1<sup>er</sup> forfait de Wardrecques. Homologué : Coyecques 3/Wardrecques 0 par forfait. Amende minorée 6€ à Wardrecques.

U13 Sud D3B-54180.1 GPT Canche Authie – Merlimont 1<sup>er</sup> forfait de Merlimont. Homologué : GPT Canche Authie 3/Merlimont 0 par forfait. Amende 12€ à Merlimont.

U11 Nord D3D 53069.1 Cal.Entente B – Camp.Guines 1<sup>er</sup> forfait de Camp.Guines. Homologué : Cal.Entente B 3/Camp.Guines 0 par forfait. Amende minorée 6€ à Camp.Guines.

U11 Est D2B-53153.1 Eperlecques – St Omer Pays C inscription sur la feuille de match d'un non licencié à St Omer Pays Mr FORNARO Carlo. Homologué : Eperlecques 3/St Omer Pays C 0 par pénalité. Amende 100€ à St Omer Pays.

U11 Sud D3C-54208.1 GPT Opale Sud B – Vieil Moutier 1<sup>er</sup> forfait de Vieil Moutier. Homologué : GPT Opale Sud B 3/ Vieil Moutier 0 par forfait. Amende 12€ à Vieil Moutier.

U11 Ouest D3F-53572.1 Landrethun Le Nord – Ostrohove 1<sup>er</sup> forfait de Landrethun Le Nord.  
Homologué : Landrethun Le Nord 0/Ostrohove 3 par forfait. Amende 12€ à Landrethun Le Nord.

### **Journée du 23 septembre 2021**

Futsal D1A-52589.1 Calais Jeunes Futsal B – Wardrecques Futsal 1<sup>er</sup> forfait de Wardrecques Futsal (mail du club). Homologué : Calais Jeunes Futsal B 3/ Wardrecques Futsal 0 par forfait. Amende 22€ à Wardrecques Futsal. Match retour le 26/01/2022 à Calais Jeunes Futsal.

### **Journées des 25 et 26 Septembre 2021**

SD5C-50994.1 Homologué : Coulomby US 3/Roquetoire ES B 0

SD5D-51038.1 Blangy sur Ternoise – Verton FC C 1<sup>er</sup> forfait de Verton FC (mail du club).  
Homologué : Blangy sur Ternoise 3/ Verton FC C 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Verton FC.  
Match retour le 20/03/2022 à Blangy sur Ternoise.

SD5E-51086.1 Equihen US B – Vieil Moutier B 2<sup>ème</sup> forfait de Vieil Moutier (mail du club).  
Homologué : Equihen US B 3/ Vieil Moutier B 0 par forfait. Amende 48€ à Vieil Moutier. Match retour le 20/03/2022 à Equihen US.

SD6B-51265.1 Desvres JS D – Tournehem AS C 1<sup>er</sup> forfait de Tournehem AS C (mail du club).  
Homologué : Desvres JS D 3/ Tournehem AS C 0 par forfait. Amende 22€ à Tournehem AS. Match retour le 20/03/2022 à Desvres JS.

SD6C-51310.1 Homologué : Lon.Mala Foot B 4/Wardrecques C 0

SD6E-51397.1 Beaurainville C – Etaples HV D 1<sup>er</sup> forfait de Etaples HV D (mail du club).  
Homologué : Beaurainville C 3/Etaples HV D 0 par forfait. Amende de 22€ à Etaples HV. Match retour le 20/03/2022 à Beaurainville.

SD6E-51399.1 Boisjean AS – Vallée Bras Brosne. Dossier mis en attente de la commission de discipline.

SD7D-51669.1 St Omer ESSOR E – Longuenesse JS E 1<sup>er</sup> forfait de St Omer ESSOR E (mail du club). Homologué : St Omer ESSOR E 0/ Longuenesse JS E 3 par forfait. Amende minorée 12€ à St Omer ESSOR.

U17 D3A-52939.1 Canche Ternoise JS – Rinxent 1er forfait de Rinxent. Homologué : Canche Ternoise JS 3/ Rinxent 0 par forfait. Amende 14€ à Rinxent.

U16 D1A-52219.1 Coquelles SC – Blériot US 1er forfait de Blériot US. Homologué : Coquelles SC 3/ Blériot US 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Blériot US.

U13 Nord D4F-53731.1 Coulogne ES C – Blériot US C Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Coulogne ES. Homologué : Coulogne ES C 0 / Blériot US C 3 par pénalité. Amende 10€ à Coulogne ES.

U13 Est D3C-53825.1 Enquin les Mines – Blaringhem US B Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Enquin les Mines. Homologué : Enquin les Mines 0 / Blaringhem US B 3 par pénalité. Amende 10€ à Enquin les Mines.

U13 Sud D2A-53915.1 Le Touquet AC – GPT Opale Sud Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Le Touquet AC. Homologué : Le Touquet AC 0 / GPT Opale Sud 3 par pénalité. Amende 10€ à Le Touquet AC.

U13 Sud D3B-54183.1 Merlimont FC – Attin US 2<sup>ème</sup> forfait de Merlimont FC. Homologué : Merlimont FC 0/Attin US 3 par forfait. Amende 15€ à Merlimont FC.

U13 Sud D3B-54185.1 Le Touquet AC B – Fruges AS Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Le Touquet AC. Homologué : Le Touquet AC B 0 / Fruges AS 3 par pénalité. Amende 10€ à Le Touquet AC.

U13 Ouest D3D-54062.1 La Capelle FC B – Le Portel ST C 1<sup>er</sup> forfait de le Portel ST C. Homologué : La Capelle FC B 3/ Le Portel ST C 0 par forfait. Amende 12€ à Le Portel ST.

U13 Ouest D3D-54064.1 Marquise US – Le Portel AP/US 1<sup>er</sup> forfait de Le Portel AP/US. Homologué : Marquise US 3/ Le Portel AP/US 0 par forfait. Amende minorée 6€ à Le Portel AP/US.

U11 Nord D3C-53045.1 Cal.SO – Oye Plage Non-envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Cal.SO. Homologué : Cal.SO 0 / Oye Plage 3 par pénalité. Amende 10€ à Cal.SO.

U11 Nord D3D-53071.1 Coulogne ES – Guines ES Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Coulogne ES. Homologué : Coulogne ES 0 / Guines ES 3 par pénalité. Amende 10€ à Coulogne ES.

U11 Nord D3D-53073.1 Cal.GD Pascal B – Cal.Entente B inscription sur la feuille de match de l'arbitre bénévole de Cal.Entente non licencié. Homologué : Cal.GD Pascal B 10/ Cal.Entente B 0 par pénalité. Amende 100€ à Cal.Entente.

U11 Nord D3E-53098.1 Surq.Escoeuil B – GPT Opale Foot 1<sup>er</sup> forfait de GPT Opale Foot. Homologué : Surq.Escoeuil B 3/ GPT Opale Foot 0 par forfait. Amende 12€ GPT Opale Foot.

U11 Est D1A-53126.1 Lumbres OL – Coquelles SC inscription sur la feuille de match de l'arbitre bénévole de Coquelles SC non licencié. Homologué : Lumbres OL 3/ Coquelles SC 0 par pénalité. Amende 100€ à Coquelles SC.

U11 Est D2B-53154.1 St Omer Pays US C – Cal. Hauts de France C (F) Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de St Omer Pays US. Homologué : St Omer Pays US C 0 / Cal. Hauts de France C (F) 3 par pénalité. Amende 10€ St Omer Pays US.

U11 Est D3G-53294.1 St Martin Tatinghem – Wardrecques Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de St Martin Tatinghem. Homologué : St Martin Tatinghem 0 / Wardrecques 3 par pénalité. Amende 10€ St Martin Tatinghem.

U11 Sud D2A-53322.1 Beaurainville – Etaples AS Dossier transmis à la commission de discipline.

U11 Sud D2B-53349.1 Le Touquet AC B – Hesdin OL Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Le Touquet AC. Homologué : Le Touquet AC B 0 / Hesdin OL 3 par pénalité. Amende 10€ Le Touquet AC.

U11 Sud D3C-54211.1 Montreuil US C – GPT Opale Sud B Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Montreuil US. Homologué : Montreuil US C 0 / GPT Opale Sud B 3 par pénalité. Amende 10€ Montreuil US.

U11 Ouest D3D-54520.1 Le Portel AP/US – Boul Conti Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Le Portel AP/US. Homologué : Le Portel AP/US 0 / Boul Conti 3 par pénalité. Amende 10€ Le Portel AP/US.

**Journée du 03 Octobre 2021**

SD7G-51799.1 Pont de Briques D – Brêmes B 1<sup>er</sup> forfait de Brêmes B. Homologué : Pont de Briques D 3/ Brêmes B 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Brêmes. Match retour le 20/03/2022 à Pont de Briques.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 20/10/2021 à 14h30.

Le Président : Mr Claude Fournier

La Secrétaire : Mme Valérie Legall